



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 FÉVRIER 2024, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL**

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre	M. Stéphane Fillion
Mme Francine Garneau	M. Luc Lachance
M. Denis Tanguay	Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières, mairesse.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ORDRE DU JOUR

23-02-2024

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal séance ordinaire du 8 janvier 2024
- 5) Procès-verbal séance extraordinaire du 22 janvier 2024
- 6) Revenus et dépenses janvier 2024
- 7) **Administration :**
 - 7.1 Appel d'offre équipements camion Western 2024
 - 7.2 Liste des contrats 2023 de plus de 25 000 \$
 - 7.3 Rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.4 Décret de la population pour 2024
 - 7.5 État des arrérages de taxes
 - 7.6 Affichage poste employé de voirie
 - 7.7 Grande Journée des Petits Entrepreneurs en Bellechasse-Etchemins
 - 7.8 Permis d'alcool — Fête de l'hiver
- 8) **Correspondances**
- 9) **Suivi MRC :**
 - 9.1 Procès-verbal du mois de décembre 2023 de la MRC de Bellechasse
 - 9.2 Procès-verbal du mois de janvier 2024 de la MRC de Bellechasse

10) Varia

11) Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h32 et se termine à 19h37.

4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024

24-02-2024

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024, soit adopté tel que rédigé.

5. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024

25-02-2024

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2024, soit adopté tel que rédigé.

6. REVENUS ET DÉPENSES JANVIER 2024

26-02-2024

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil par la directrice générale. Cette liste fait état de 237 931.77 \$ de revenus, de 3 516.86 \$ de comptes à payer pour la fin d'année 2023, de 22 924.84 \$ de compte à payer pour le mois de janvier 2024 et de 46 591.11 \$ de dépenses incompressibles.

7. ADMINISTRATION

7.1 Appel d'offres équipements camion Western 2024

27-02-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'équipements pour le camion Western Star, qui sera livré à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour ces équipements dépasse le seuil de la dépense d'un contrat qui doit faire l'objet d'un appel d'offres public;

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre

et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser madame Joanie Bolduc-Pelchat, directrice générale a lancé un appel d'offres public pour l'acquisition des équipements pour le camion Western Star 2024.

7.2 Liste des contrats 2023 de plus de 25 000 \$

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, dépose la liste des contrats de plus de 2 000\$ conclus avec un même contractant, dont la somme est supérieure à 25 000\$ pour la période allant du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023. Cette liste sera également publiée sur le site Web de la municipalité.

7.3 Rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

La greffière-trésorière dépose le Rapport annuel 2023 sur l'application du Règlement #281-2023 sur la gestion contractuelle.

7.4 Décret de la population pour 2024

Le Gouvernement du Québec a rendu public le plus récent décompte de la population pour chacune des municipalités du Québec, pour l'année 2024. On trouve dans la Gazette officielle du 27 décembre 2023, décret 1836-2023, que Saint-Nazaire compte désormais 336 habitants, soit 32 personnes de moins que pour l'année précédente

7.5 État des arrérages de taxes

28-02-2024

ATTENDU que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Nazaire ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Qu'aucun dossier ne sera transmis à la MRC, en 2024, pour défaut de paiement de taxes.

7.6 Affichage poste employé de voirie

29-02-2024

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics compte jusqu'à maintenant un seul employé régulier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire combler le deuxième poste régulier à compter de mai 2024;

Il est proposé par Mme Francine Garneau

appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser les membres du comité ressources humaines à rédiger une offre d'emploi pour un poste dont la date d'entrée sera le 6 mai 2024.

De les autoriser à afficher le poste dès le 20 février 2024 et à rencontrer les différentes personnes qui poseront leur candidature à compter du 30 mars 2024.

7.7 Grande Journée des Petits Entrepreneurs en Bellechasse-Etchemins

Mme Lorie Gosselin Côté déclare ses intérêts et se retire de ce point de l'ordre du jour.

30-02-2024

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de St-Nazaire-de-Dorchester a déposé une demande auprès de l'organisme Agir Collectivement dans Bellechasse afin d'être partenaire pour la Grande Journée des Petits Entrepreneurs en Bellechasse-Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la demande du Comité a officiellement été retenue par Mme Laurie Pagé, chargée de projets;

CONSIDÉRANT QUE la tâche consiste à organiser un marché, qui se tiendra le 1^{er} juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des loisirs sont prêts à assumer l'entièreté des tâches liées à l'organisation de cet évènement;

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser le Comité des loisirs de Saint-Nazaire-de-Dorchester à utiliser le centre communautaire et le stationnement de celui-ci pour la tenue du marché, qui aura lieu le 1^{er} juin 2024.

7.8 Permis d'alcool — Fête de l'hiver

Mme Lorie Gosselin Côté déclare ses intérêts et se retire de ce point de l'ordre du jour.

31-02-2024

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs prévoit organiser des activités pour la fête de l'Hiver le 2 mars 2024, au terrain des loisirs, situé au 58, rue Anselme-Jolin;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit faire la demande d'un permis de réunion pour vendre de l'alcool lors de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit obtenir l'autorisation de la municipalité avant de transmettre une telle demande.

Il est proposé par Mme Francine Garneau

appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser la demande du comité des loisirs auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
D'autoriser l'utilisation des lieux où vont se tenir l'événement.

8. CORRESPONDANCES

Une demande de citoyens a été déposée au conseil. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. SUIVI MRC :

9.1 Procès-verbal du mois de décembre 2023 de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal du mois de décembre 2023 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 18 janvier 2024. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

9.2 Procès-verbal du mois de décembre 2023 de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal du mois de janvier 2024 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 1^{er} février 2024. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

10. VARIA

Aucun point

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

32-02-2024

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20 h11.

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mairesse

Greffière-trésorière